



Sécurité, police

Garantir le respect du droit et de la justice

Découvrez les dispositifs mis à votre disposition pour vous aider en matière de droit et de justice.

Permanences Juridiques

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Meurthe-et-Moselle permet aux habitants de chaque commune de la Métropole du Grand Nancy de **bénéficier gratuitement de consultations juridiques** assurées par des professionnels du droit.

Où et quand ?

À la Maison des Associations, le quatrième samedi de chaque mois de 10h à 12h, rue des Basses Ruelles à Essey.

À quoi ça sert ?

Les consultations juridiques permettent d'obtenir :

- une information générale sur les droits et les obligations
- une aide aux démarches en vue de l'exercice du droit
- une assistance au cours des procédures non juridictionnelles
- une assistance dans la rédaction d'actes juridiques



Consultations juridiques sans rendez-vous

Dans la limite d'une consultation juridique par dossier
Réservées aux personnes qui n'ont pas encore engagé de procédure judiciaire et ne sont pas déjà conseillées par un professionnel du droit

Conciliateur de Justice

Bénévole au service de la justice, le conciliateur de justice est à l'écoute de toutes les parties concernées. Il œuvre à la résolution amiable des conflits.



Comment ça marche ?

Le conciliateur de justice intervient gratuitement, sur sollicitation d'au moins un des acteurs du conflit qui souhaite aboutir à une solution amiable.

Son rôle consiste à rapprocher les points de vue pour aboutir à un constat d'accord écrit, signé par les deux parties.

Dans quels cas solliciter le conciliateur de justice ?

Conflits entre particuliers
Problèmes de mitoyenneté
Troubles de voisinage
Recouvrements d'impayés
Problèmes locatifs ou de copropriété
Litiges de la consommation, malfaçons
Difficultés avec des professionnels (entreprises, artisans, commerçants)



Infos pratiques

Le conciliateur reçoit le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 9h00 à 11h00 à la salle 2 du foyer culturel Gérard Léonard, place de l'Europe à Saint-Max.

Contact

Mairie de Saint-Max : 03 83 18 32 32.

Maison de la Justice et du Droit

*Les Maisons de la Justice et du Droit sont chargées d'assurer une **présence judiciaire de proximité** dans les quartiers des grandes agglomérations.*

Où ?

Les Ascéens peuvent se rendre à la **Maison de Justice et du Droit de Tomblaine**, située place Ernest Renan.

Missions

Délivrer des informations et **conseils juridiques** aux citoyens dans le cadre d'entretiens, **gratuits**, anonymes et confidentiels

Tenter de régler à l'amiable les **litiges** familiaux ou de la vie quotidienne (consommation, surendettement, voisinage, logement) dans le cadre de missions de **médiation** et de **conciliation**

Accompagner les victimes d'infractions pénales

Concourir à la **prévention** de la délinquance

Délivrer les formulaires administratifs permettant de faire valoir ses droits

*La Maison de Justice et du Droit de Tomblaine reçoit **uniquement sur rendez-vous**.*

CONTACT



DROIT ET JUSTICE

Maison de la Justice et du Droit

place Ernest Renan
54510 Tomblaine

03 83 21 69 65

Itinéraire

Courriel

Dispositif Pass'Notaires

Proposé par la Chambre des notaires, ce dispositif permet de **consulter gratuitement un notaire** pour toute question qui relève de ses compétences (mariage et divorce, donation et succession, vente immobilière...).

Comment ça marche ?

URL de la page : <https://www.esseylesnancy.fr/droit-et-justice>

Il suffit de **demandeur son Pass'Notaires à l'accueil de la mairie** ou encore à la Maison de la Justice et du Droit.

Ce pass vous donnera droit à une consultation gratuite, d'une quinzaine de minutes, auprès du notaire de votre choix.

CONTACT



PÔLE SERVICES AUX CITOYENS

Accueil, État-civil, Élections

Place de la république
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- permanence d'état civil le samedi matin de 10h00 à 12h00 (hors périodes de vacances scolaires)

03 83 18 30 00

Itinéraire



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence